

Session Automne 2022

Début de distribution des horaires	mardi 16 aout
Journée pédagogique	mercredi 17 aout
Début des cours	vendredi 19 aout
Congé de la fête du Travail	lundi 5 septembre
Date limite d'abandon de cours	lundi 19 septembre
Congé de l'Action de grâce	lundi 10 octobre
Journées d'études	mardi 11 au vendredi 14 octobre
Journée «Portes ouvertes»	mardi 8 novembre
Journée (horaire du mardi) *	vendredi 11 novembre
Fin des cours	lundi 12 décembre
Session d'examens	mardi 13 au mercredi 21 décembre
Épreuve uniforme de français	mercredi 14 décembre
Fin de la session	mercredi 21 décembre
Journées de réserve	jeudi 22 et vendredi 23 décembre
Remise des notes	mercredi 28 décembre

Légende

	Distribution des horaires
	Début des cours
	Date limite d'abandon
	Absence de cours
	Fin de la session
	Journée d'examens
	Journée pédagogique
	Portes ouvertes

AOÛT				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

SEPTEMBRE				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

OCTOBRE				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

NOVEMBRE				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11*
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Session Hiver 2023

Journée pédagogique	mardi 17 janvier
Début de distribution des horaires	mercredi 18 janvier
Début des cours	vendredi 20 janvier
Date limite d'abandon de cours	mardi 14 février
Journées d'études	lundi 13 au vendredi 17 mars
Congé férié du Vendredi saint	vendredi 7 avril
Congé férié du lundi de Pâques	lundi 10 avril
Fin des cours	lundi 15 mai
Épreuve uniforme de français	mercredi 17 mai
Session d'examens	mardi 16 au jeudi 25 mai
Congé férié	lundi 22 mai
Fin de la session	jeudi 25 mai
Journées de réserve	vendredi 26 et lundi 29 mai
Remise des notes	jeudi 1 ^{er} juin

JANVIER				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

FÉVRIER				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28			

MARS				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AVRIL				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MAI				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

JUIN				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9

Tout jour de cours perdu doit, en principe, être repris.

Pour l'année 2022-2023, la responsabilité de modifier le calendrier scolaire revient à la Direction des études. Elle applique alors les modalités décrites plus bas, pour l'une et l'autre session, dans la mesure où une modification peut être annoncée assez tôt pour être réalisable.

Pour tout cas exceptionnel allant au-delà de ces balises, la modification du calendrier scolaire est décidée au conseil d'administration, après consultations prévues au Règlement numéro 1 du Collège.

Les modalités suivantes s'appliqueront en cas de jour de cours perdu :

AUTOMNE 2022

Premier jour de cours perdu :

Le 13 décembre sera un jour de cours
Session d'examens : 14 au 22 décembre
Date limite de remise de notes : 29 décembre.

Deuxième jour de cours perdu :

L'épreuve uniforme de français demeure le 14 décembre
Le 15 décembre sera un jour de cours
Session d'examens : 16 au 23 décembre
Date limite de remise des notes : 30 décembre.

HIVER 2023

Premier jour de cours perdu :

Le 16 mai sera un jour de cours.
Session d'examens : 17 mai au 26 mai
Date limite de remise de notes : 2 juin

Deuxième jour de cours perdu :

L'épreuve uniforme de français demeure le 17 mai
Le 18 mai sera un jour de cours.
Session d'examens : 19 mai au 29 mai
Date limite de remise de notes : 5 juin